

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 20 Subvention (18.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre) pour soutenir son projet d'investissement

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (Paris Centre) et la signature d'une convention correspondante;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre du 22 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 18.000 euros est attribuée à l'Association pour le Développement de la Danse à Paris, 20, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris. 20144 ; 2021_07726.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 18.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO